



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex  
Mel : [unsen@cgteduc.fr](mailto:unsen@cgteduc.fr) - Site : [www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)

## **1 milliard d'euros pour l'apprentissage. Pour les Lycées Professionnels : rien !**

En recevant les organisations syndicales, le jeudi 4 juin, Emmanuel Macron a annoncé débloquer plus d'un milliard d'euros pour l'apprentissage. En plus des importantes aides déjà existantes de l'État et des Régions, ce seraient 5000 euros supplémentaires pour une entreprise qui engage un mineur. Cette aide serait sans condition pour les entreprises de moins de 250 salarié-es, et avec obligation pour les autres d'atteindre 5% d'alternant-es dans leurs effectifs à l'échéance de la mesure. Les entreprises de moins de 250 salarié-es recevaient déjà 4125 € par embauche. Selon l'entourage de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud avec cette mesure, un-e apprenti-e de moins de 20 ans ne coûtera rien à l'employeur.

La crise sanitaire a montré la différence de statut entre les lycéen-nes qui sont élèves et les apprenti-es qui sont salarié-es. Pendant la période du confinement, alors que la totalité des lycéen-nes étaient chez eux-elles, certain-es apprenti-es étaient contraint-es d'être au travail dans leur entreprise de "formation".

Les jeunes, notamment les alternant-es, seront les principales et premières victimes des diminutions d'emplois en cas de crise économique : ce sont de 40 000 à 60 000 licenciements d'apprenti-es qui sont prévus.

Les apprenti-es ne sont pas des salarié-es comme les autres.

Elles et ils sont dans un cursus de formation professionnelle initiale visant à leur faire acquérir une qualification. Cette crise montre que le statut le plus protecteur pour la formation des jeunes reste bien celui d'élève dans le cadre d'une scolarisation obligatoire de 3 à 18 ans.

Plutôt qu'un énième plan de relance de l'apprentissage, la CGT Éduc'action revendique un plan d'urgence pour la voie professionnelle : des moyens pour accueillir tou-ttes les jeunes, améliorer les conditions de travail et permettre la réussite des élèves : un seuil maximal de 20 élèves par classe en Bac pro et 12 en CAP, des moyens pour dédoubler, des volumes horaires d'enseignements disciplinaires qui permettent l'insertion professionnelle et les poursuites d'études avec des diplômes nationaux validant une formation qualifiante reconnue dans les grilles de classification.

Montreuil, le 08 juin 2020